COPIL du Cirque naturel de l'Essonne

15 janvier 2019, Evry-Courcouronnes

Présents :

Bayle Jean-François	Maire-adjoint chargé de l'Environnement, des transports, des télécommunications et des grands projets urbains	Corbeil-Essonnes
	1er Vice-Président	SIARCE
Bechter Jean-Pierre	Maire	Corbeil-Essonnes
Boisriveau Claude	Maire-adjoint	Lisses
Boistel Pascal	Directeur de cabinet	Corbeil-Essonnes
Bonin-Rabelle Marie-Claude	Directrice de l'Environnement	CD 91
Buffereau Corine	Référent sûreté	Etat-major DDSP
Collin Patrick	Conseiller municipal délégué chargé de l'environnement urbain	Lisses
Combrisson Claude	Président	Corbeil-Essonnes Environnement
Coulon Jacques	Paysagiste	CoulonLeblanc et associés
Coulon-Leblanc Clémentine	Paysagiste	Atelier de l'Ours
Daix Clément	Paysagiste	Atelier de l'Ours
Di Mario Eléonore	Chargée de mission de Mme Vermillet	CD 91
Djibli Samia	Responsable de l'urbanisme	Lisses
Ducept Nicolas	Directeur de la gestion de l'espace public	CAGPS
Garcia Nicolas	Chargé de mission auprès du Vice-Président	CAGPS
Gendray Candice	Stagiaire	Atelier de l'Ours
Hamerstehl Muriel	Directrice des grands projets	Corbeil-Essonnes
Iches Marion	Chargée d'affaires au pôle contractualisation et financements extérieurs	CAGPS
Isambert Jean-François	Agriculteur	
Kauffmann Valérie	Directrice	CAUE91
Lafon Thierry	Maire	Lisses
Maison Eric	DGA Cadre de Vie	CAGPS
Martini Serge	COB Bondoufle	Gendarmerie de Bondoufle
Mouhri Amer	Hydogéologue	Selec - Hydratec
Pecquet David	Chef de service du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles	CD91
Piatti Julie	Commandant de compagnie d'Evry	Gendarmerie d'Evry
Pommier Patrick	Responsable de la Police municipale	Lisses
Rabelle Margot	Stagiaire 3ème	CAUE

Rio Philippe	Vice-président chargé du Développement Durable, de la Transition énergétique, du cycle de l'Eau et de la biodiversité	CAGPS
Rosel Annabelle	Directrice adjointe	SIARCE
Rufat Myriam	Chargée de préservation des ENS locaux et de la randonnée au Conservatoire des ENS	CD91
Sannier Julie	Chargée de mission Continuités Ecologiques	CAGPS
Soebert Christian	Vice-président	Naturessonne
Vermillet Brigitte	Vice-présidente déléguée à la transition écologique et à la croissance verte	CD91
Veux Guillaume	Responsable Pôle Prévention - Sécurité	CAGPS
Vialatte Michel	DGS	Siarce
Vicente Magalie	Adjoint au chef du BSIOP	Préfecture de l'Essonne

Excusés :

Dirat Karl	Maire	Villabé

Ordre du jour (voir diaporama ci-joint) :

1 - Bilan 2018, avancement de la démarche

2 - Maîtrise d'œuvre et études en cours (cf. docs MOE joints)

3 - Point sur la résorption du mitage et la surveillance du site

4 - Point sur l'observatoire photographique du paysage

5 - Planning 2019

Relevé de décisions

Présentation de la maîtrise d'œuvre

La présentation du travail de la maîtrise d'œuvre reprend globalement les éléments du plan-programme (cf. docs joints). Deux modifications importantes sont à noter :

- La proposition de déplacer les jardins partagés prévus sur Corbeil-Essonnes sur la pointe de Lisses. Ce secteur semblant avoir des sols beaucoup plus adaptés.
  - ➔ **MM. Bechter et Bayle indiquent leur refus de cette proposition. M. LAFON confirme cette position. Les jardins seront sur la rue F. Laguide. Néanmoins, le maraichage pourrait se localiser sur cet espace, éloigné de l'entrée du site, à cheval sur la partie déjà agricole.**
  - ➔ **Mme Kauffmann propose de garder l'idée pour un projet sur le long terme, après sécurisation du site.**
- La proposition d'étendre la zone de jardins et maraîchage (verger) au pied de l'antenne de Lisses.
- La création d'un espace pédagogique (panneaux,...) au centre du cirque.

Proposition de phasage :

1. Délocalisation / relocalisation des « jardiniers »
   a. Recensement de la population présente sur site (en cours par CAGPS, Lisses et Corbeil-Essonnes)
   b. Création d'une charte pour les nouveaux jardins et d'une association pour les gérer
   c. Délocalisation des populations
   d. Débroussaillage / nettoyage fin 2019 avec début des travaux printemps 2020
2. Réalisation de l'espace d'accueil, des transitions avec le milieu urbain et des cheminements
3. Gestion à moyen/long terme sur les coteaux et les espaces agricoles

Bassin de gestion des eaux pluviales

M. Isambert indique son accord pour la localisation de ce bassin sur ces terres. Il demande néanmoins une réflexion conjointe sur l'accès du site pour les piétons et les voitures afin que les travaux soit concomitants, notamment par rapport aux emprises foncières nécessaires, situées sur ces terrains.

Sur cette thématique, la maîtrise d'œuvre du Siarce est en cours de définition de la configuration du projet. Sa réalisation est prévue pour 2020.

Procédure d'expulsion

La CAGPS propose le classement des terrains concernés dans le domaine public des collectivités concernées (CAGPS, Corbeil-Essonnes). Il convient néanmoins de clarifier

précisément au préalable les conséquences qui peuvent en découler et de vérifier juridiquement la procédure avant toute prise de décision.

➔ **Mme Vermillet est très favorable à cette proposition, notamment car elle comprend un message fort pour les populations locales.**

La CAGPS présente les différentes procédures qui s'offrent aux partenaires selon si les terrains concernés sont dans le domaine public ou le domaine privé des collectivités concernés avec les avantages et les inconvénients associés.

La Commune de Corbeil-Essonnes demande la réalisation de panneaux invitant à l'évacuation du site afin d'accélérer la procédure.

Sécurisation du site

La Préfecture va organiser une réunion de concertation entre les 3 polices municipales afin d'organiser leur coopération.

La Préfecture donne son accord de principe pour le passage de la Brigade équestre de St-Chéron sur le Cirque naturel de l'Essonne.

➔ **Une visite de repérage préalable de l'accessibilité pour les chevaux est prévue le 14/02/19. Quelques aménagements seront ensuite à prévoir en fonction des besoins de la Brigade.**

Manifestation « Essonne Verte – Essonne Propre »

➔ **La date commune du 1er juin est proposée pour regrouper toutes les actions prévues sur le Cirque, avec tous les partenaires.**
➔ **Une réunion est prévue le 14 février pour l'organiser.**

Suites à donner

La CAGPS organisera une réunion publique de présentation des éléments du projet. Elle aura lieu après validation de l'étape AVP (études d'avant-projet).

Le SIARCE publie son marché d'étude de maîtrise d'œuvre fin janvier pour une notification fin février. Il est donc prévu un prochain COPIL de présentation de l'AVP de la maîtrise d'œuvre de GPS et de l'étude préalable de la maîtrise d'œuvre du SIARCE courant juin.

Cirque naturel de l'Essonne

COPIL n°7 du 15 janvier 2019

Ordre du jour

1 - Bilan 2018, avancement de la démarche (CD91)

2 - Maîtrise d'œuvre et études en cours (CAGPS, SIARCE, CD91)

3 - Point sur la résorption du mitage et la surveillance du site (CAGPS)

4 - Point sur l'observatoire photographique du paysage (CAUE)

5 - Planning 2019 (CD91)

1 - Bilan 2018, avancement de la démarche

3 avril 2018 : précédent COPIL

10 avril et 17 mai : visites de repérage de l'occupation illégale du foncier

26 mai : manifestation « Le Cirque à cœur » - signature publique de la convention de partenariat

18 juin : 1ère réunion de travail sur la sécurité

21 nov. : 2nde réunion sur site sur la sécurité

7 déc. : réunion technique sur les aspects juridiques et sociaux

12 déc. : 3ème réunion sur la sécurité

31 oct. : lancement de la maîtrise d'œuvre par CAGPS

Concours « Capitale française de la biodiversité » - recueil d'expériences

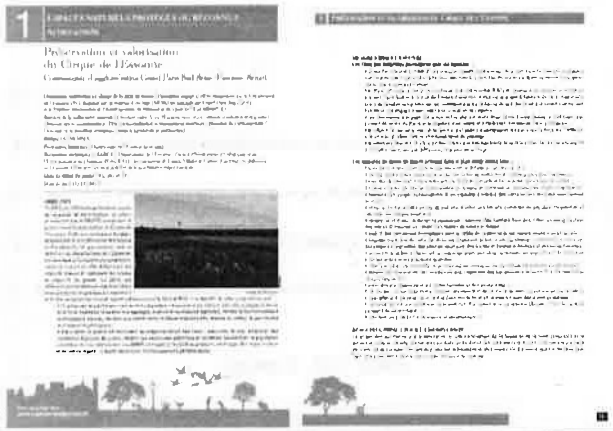

2 - Maîtrises d'œuvres et études en cours

2.1 Présentation du projet par l'Atelier de l'OURS (maitrise d'œuvre / CAGPS)

2.2 Présentation des principes de la maîtrise d'œuvre par le SIARCE

2.3 - Etude sur le patrimoine fruitier du Cirque de l'Essonne :

MOA par CD91

Objectif : conservation et replantation des variétés traditionnelles des anciens vergers et vignes sur les coteaux

- analyse diachronique
- localisation géoréférencée
- évaluation patrimoniale
- propositions d'actions

Durée : 5 mois
Notification : décembre

Bureau d'étude : Institut d'Ecologie Appliquée (45)

3 – Point sur la résorption du mitage et la surveillance du site

En 2018 :

- 3 rencontres en préfecture
- 1 visite sur site des forces de police
- 1 réunion technique sur l'organisation de la démarche
- 1 survol de la zone

Rappel de la situation :

PROJET CIRQUE DE L'ESSONNE - Document de travail

Recensement provisoire (mai 2018):

Réflexion sur la procédure administrative et juridique à mettre en œuvre pour la résorption du mitage

Voies procédurales	Tribunal concerné	Etapes	Avantages	Inconvénients
Occupation illicite du domaine privé de GPS	Tribunal de Grande Instance d'Évry	- dépôt de plainte de GPS pour violation du droit de propriété - constat d'huissier sur place et relevé d'identités des occupants sans droit ni titre - Assignation en référé sur le fondement des articles 808 ou 809 du Code de Procédure Civile aux fins d'obtenir une ordonnance d'expulsion.	-pas nécessairement de condition d'urgence	-Délais de procédure aléatoires (entre 3 et 6 mois à compter du dépôt de l'assignation) - Coût de la procédure : l'avocat est obligatoire - Risque de se voir opposer la prescription acquisitive (30 ans) de certains occupants sans titre
Occupation illicite du domaine public de GPS	Tribunal Administratif de Versailles	- dépôt de plainte de GPS pour violation du droit de propriété - constat d'huissier sur place et relevé d'identités des occupants sans droit ni titre - requête en référé-expulsion sur le fondement de l'article L. 521-3 du Code de justice administrative lequel pose 3 conditions : l'urgence, l'utilité de la mesure demandée et l'absence d'obstacle à une décision administrative	- pas d'avocat obligatoire - procédure très rapide (2 mois maxi à compter du dépôt de la requête) - des decisions globalement plus favorables à la personne publique ou plus protectrices du domaine public.	- Obligation de justifier de l'urgence pour prospérer en référé (sinon recours sur le fond pour une durée approximative de 2 ans)

Liste des pièces nécessaires à la procédure d'expulsion

- Les dépôts de plainte de GPS (et de Corbeil-Essonnes), pour violation du droit de propriété
- La situation des parcelles concernées / carte de superposition du cadastre et du mitage
- Les titres de propriété des parcelles concernées et leur appartenance au domaine public ou privé de la CA (ou de Corbeil-Essonnes)
- La délibération de classement dans le domaine public de l'ensemble des parcelles dont on est propriétaires et constituant le cirque de l'Essonne, le cas échéant

- Le Procès-verbal de constat d'huissier de justice ayant procédé aux constatations sur place de l'état des parcelles ainsi qu'au relevé d'identités des occupants sans droit ni titre

Etude d'un classement des parcelles dans le domaine public

Contraintes	Le classement dans le domaine public impliquerait l'appartenance actuelle des espaces illicitement occupés au domaine privé. Dès lors, si certains habitants occupent les lieux depuis plus de trente ans, ils pourraient plus facilement se prévaloir de l'effet de la prescription acquisitive et se voir reconnaître la qualité de propriétaire par le tribunal.
Conséquences	Impact sur les occupations/baux/agriculteurs.

Mission de survol aérien par la Gendarmerie nationale :

Présentation de la vidéo et des photographies aériennes ?

Pistes d'actions identifiées concernant notamment la surveillance du site :

- **Intervention de la Brigade équestre de St Chéron dès à présent**
- **Association de la Police nationale et de la Gendarmerie au COPIL et à la MOE**
- **Veiller à l'application des règles d'urbanisme sur les parcelles privées**
- **Convention de mutualisation entre les polices municipales**
- **Mise en cohérence des différents arrêtés municipaux**

Pistes d'actions identifiées :

- **Affichage sur site : présentation du projet et des échéances, invitation à se faire recenser en mairie**
- **Utilisation de l'appli numérique « Veille nature 91 » pour centraliser les observations (vandalisme, dépôts sauvages…)**
- **Mobilisation des associations et des riverains**
- **Possibilité d'une subvention départementale exceptionnelle pour l'achat de matériels nécessaires aux personnels communaux et intercommunaux chargés de la surveillance du site**

4 - Point sur l'observatoire photographique du paysage

5 - Planning 2019

Mars : lancement de la maîtrise d'œuvre par le SIARCE

Avril ? : randonnée de découverte et chantier de bénévoles dans le cadre d'Essonne verte – Essonne propre

Avril-Juin: AVP de l'Atelier de l'Ours

Mai-Juin : prochain COPIL

Septembre-Octobre : PRO/DCE de l'Atelier de l'Ours

1er semestre : adhésion de la CAGPS au CAUE

2nd semestre : étude sur la zone périphérique par le CAUE (calage de la méthodologie)

+ Rencontre avec les financeurs (AESN et Région) à prévoir

Prochain COPIL : mai - juin 2019